



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

SITUATION FINANCIÈRE DES OCF DU QUÉBEC :

SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS POUR

les familles d'ici

Mémoire prébudgétaire 2023-2024

Présenté au Gouvernement du Québec

Décembre 2022

TABLE DES

matières

1. Mot d'introduction	3
2. Les OCF au Québec	4
2.1. Des partenaires incontournables	4
2.2. Les OCF en quelques chiffres	4
2.3. Offre de services de base des OCF.....	5
2.4. La FQOCF : engagée auprès des familles depuis 1961	6
3. Résultats de l'enquête nationale sur la situation financière des OCF	7
3.1. Une situation plus précaire que jamais	7
3.2. Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus	7
3.3. Des besoins toujours en hausse.....	8
3.4. La main-d'œuvre : un fardeau toujours plus lourd à supporter	9
4. Recommandations de la FQOCF et des OCF	10
4.1. Financement à la mission : un « grand rattrapage » à compléter	10
4.2. L'indexation : pour assurer la pérennité des investissements gouvernementaux	11
4.3. Financement de la FQOCF.....	13
ANNEXE A – Offre de services des OCF	13
ANNEXE B – Autres données et graphiques pertinents tirés de l'Enquête nationale 2022 sur la situation financière des OCF.....	16

1

MOT D'INTRODUCTION

En 2019, alors que la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), présidée par Régine Laurent, amorçait ses travaux, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a réalisé une grande consultation afin de prendre le pouls des besoins des quelque 280 organismes communautaires Famille (OCF) présents sur l'ensemble du territoire québécois.

Les résultats de ce grand coup de sonde, qui ont démontré hors de tout doute un besoin urgent d'assurer un financement adéquat, stable et récurrent dans le but de maintenir le filet social autour des familles du Québec, ont servi de base afin d'élaborer les recommandations que la FQOCF a présentées à la Commission Laurent. Ces demandes, jugées crédibles et raisonnables puisqu'elles étaient appuyées par des données solides et probantes, ont été intégralement reprises par la CSDEPJ dans ses toutes premières recommandATIONS dévoilées en décembre 2019. Il était notamment question, à l'époque, de rehausser le financement à la mission des OCF à un minimum de 200 000 \$ par organisme annuellement.

Or, la situation a bien changé au Québec depuis 2019. En seulement trois ans, la province – comme le reste du monde – a traversé l'une des pires crises de son histoire moderne avec la pandémie de COVID-19 et toutes les conséquences psychosociales et socioéconomiques qui lui sont associées. Si le Québec a si bien sorti son épingle du jeu comparativement à d'autres provinces canadiennes et d'autres pays du monde, c'est notamment grâce à son puissant filet social et à l'apport inestimable du milieu communautaire qui ont permis d'assurer un maintien des services aux familles alors que le système de santé et de services sociaux public était aux prises avec cette pandémie sans précédent.

Trois ans après le dépôt de son rapport devant la Commission Laurent, et alors que le gouvernement du Québec élabore son prochain budget, la FQOCF a réalisé au cours de l'automne 2022 une nouvelle grande enquête nationale sur la situation financière des OCF afin de mettre à jour ses données de 2019 et ainsi, réviser ses demandes en fonction des besoins réels d'aujourd'hui sur le terrain. Le présent document résume ainsi les grandes conclusions de cette vaste consultation réalisée auprès de 151 répondants répartis dans l'ensemble des régions du Québec, représentant près des deux tiers des membres de notre Fédération.

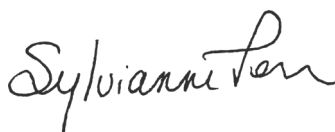
Les constats qui en ressortent sont sans équivoque; la pandémie a entraîné des conséquences directes sur les opérations et les finances des OCF du Québec, des impacts qui ont aggravé encore plus leur situation déjà précaire avant l'émergence de la COVID-19. Plus que jamais, le réseau des OCF en ressort fragilisé et ce, alors que les besoins des familles ne font qu'augmenter à l'heure actuelle avec, entre autres, les problèmes de santé mentale qui se multiplient et l'explosion du coût de la vie dû à l'inflation.

À la lumière de ces nouvelles données, force est de constater qu'il faudra, en tant que société juste et égalitaire, en faire plus pour assurer la pérennité de notre milieu communautaire et ce, au bénéfice des milliers de mères, de pères et d'enfants qui bénéficient des services d'accompagnement et de soutien des OCF chaque année.

La FQOCF et les OCF sont de véritables alliés des parents. Donnons-nous les moyens d'agir pour le mieux-être des familles.



Alex Gauthier
Directeur général



Sylvianne Poirier
Présidente du conseil d'administration

2

LES OCF AU QUÉBEC

2.1 Des partenaires incontournables

Les 280 OCF du Québec sont solidement enracinés dans leurs milieux, offrent des services qui répondent et s'adaptent aux besoins des familles et peuvent compter sur un personnel qualifié, engagé dans un processus d'amélioration continue et qui met en pratique des expertises et des savoirs innovants.

Leurs impacts dans la communauté ont été reconnus à maintes reprises – notamment par la **Commission Laurent**. La FQOCF a entrepris une démarche d'évaluation d'impact en collaboration avec l'**Institut Tamarack** afin de documenter avec plus de précision les retombées sociales et économiques positives des activités des OCF pour les familles, auprès de leurs partenaires ainsi que dans les communautés québécoises.

Les OCF sont également des partenaires incontournables pour le gouvernement du Québec et pour leurs divers partenaires. Leur présence contribue à renforcer le filet de protection sociale entourant les familles québécoises et ainsi, à s'assurer que tous aient les mêmes chances de réussite. Alors que la société québécoise change à grande vitesse et que de nouveaux besoins émergent, les OCF sont les mieux positionnés pour s'adapter efficacement aux nouvelles réalités des familles afin de répondre convenablement à leurs besoins.

2.2 Les OCF en quelques chiffres

- Les 280 OCF du Québec rejoignent une grande partie des parents et des enfants qui gravitent hors du réseau des services éducatifs à la petite enfance, non rejoints par les services de santé et sociaux ou plus réfractaires à ces derniers¹;
- 88 % des OCF travaillent directement avec les familles défavorisées²; ils offrent des activités à faible coût ou gratuites, ce qui répond à un réel besoin des familles à faible revenu³;
- Environ 70% des organismes communautaires Famille ont entre 4 et 9 employés qualifiés et le personnel est appuyé par des bénévoles engagés⁴;
- Présents dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec, les OCF sont des partenaires impliqués dans la communauté et contribuent activement au continuum de services;
- Ils travaillent avec différents acteurs pour partager leur expertise, offrir une approche et un accompagnement complémentaires et œuvrer en continuité avec les autres réseaux. Leur implication contribue à éviter que des parents et/ou des enfants « passent entre les mailles du système »;
- Les OCF collaborent avec un grand nombre de partenaires externes, publics ou privés (écoles et centres de services scolaires, CLSC, CISSS et GMF, organismes communautaires, CPE et services de garde, municipalités, etc.). Par exemple, les CISSS et les CIUSSS sont des partenaires privilégiés, travaillant étroitement avec plus de 80% des OCF⁵.

¹Lavoie, A. et C. Fontaine (2016). Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015, Québec, Institut de la statistique du Québec, 258 p

²FQOCF, Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF, Rapport de sondage 2008-2009, Saint-Lambert, 2010.

³55,4% des parents québécois vivant dans un ménage à faible revenu nomment comme principal obstacle à leur participation le coût des activités et des services, LAVOIE, Amélie et Catherine FONTAINE (2016), op. cit.

⁴FQOCF (2018). Que font les organismes communautaires Famille (OCF) et avec qui? Sondage effectué à l'automne 2017 par la FQOCF auprès de ses 240 membres. 215 OCF ont répondu (90 %), ce qui représente 76,8 % de tous les OCF reconnus au Québec.

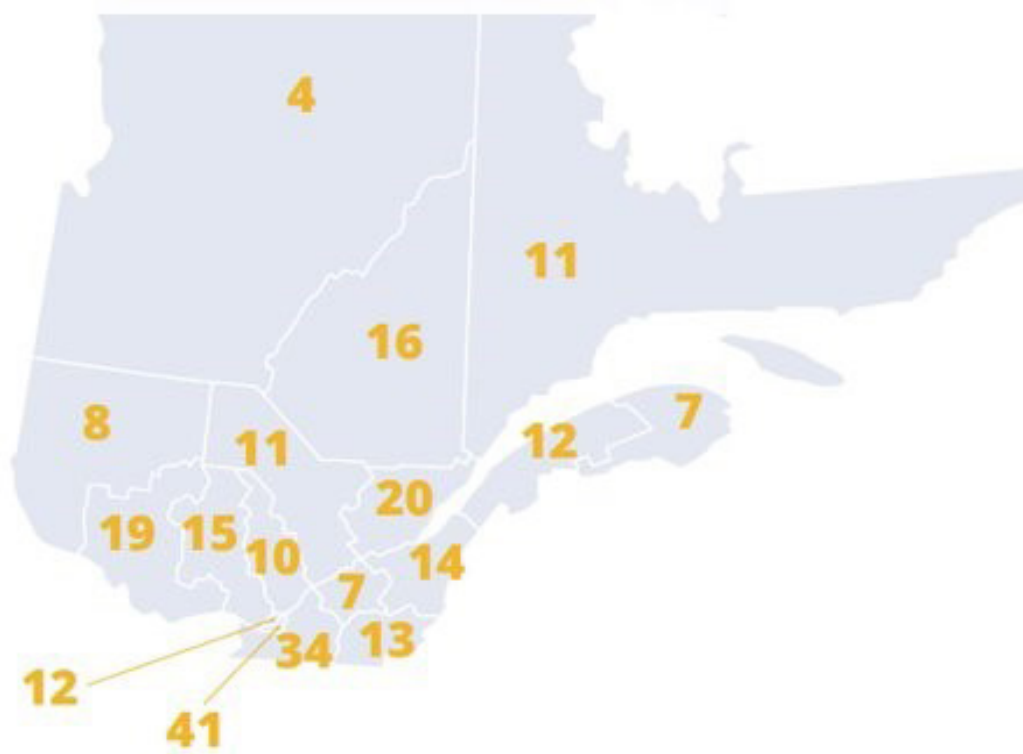
⁵Idem.

2.3 Offre de services de base des OCF

Dans le respect de l'autonomie des OCF, la FQOCF a proposé en 2019 au gouvernement du Québec un projet d'offre de services et de ressources pour les familles du Québec (voir annexe A) visant à soutenir les rôles parentaux et à favoriser le développement du plein potentiel des parents et des enfants.

Cette offre de services, présentée en deux volets, permet d'une part d'assurer un continuum d'accompagnement des parents et des enfants à travers, notamment, des ateliers et des activités, du soutien dans la recherche de solutions, des services de halte-garderie et de répit, du référencement et l'établissement de liens avec des organisations et des partenaires de leur région, de l'aide à la francisation et à l'intégration à la communauté pour les familles immigrantes, ainsi que l'appui à la participation citoyenne et à l'engagement démocratique des parents. Son second volet concerne les partenariats et les initiatives de concertation et de diffusion des expertises afin de permettre un partage des connaissances des OCF sur les réalités et les enjeux des familles québécoises entre les divers acteurs du milieu sociocommunitaire.

Il est à noter que cette offre de services ne pourra se concrétiser **que si tous les OCF du Québec reçoivent un financement à la mission adéquat** leur permettant de **remplir pleinement leur rôle en tant qu'acteur de premier plan dans le maintien du filet social** autour des familles d'ici. Or, à l'heure actuelle, le financement accordé par le gouvernement du Québec, bien qu'ayant été substantiellement bonifié dans les dernières années, **ne suffit toujours pas à répondre à l'ensemble des besoins** dans les communautés québécoises desservies par les OCF, d'autant que l'objectif initialement fixé par la CSDEPJ en 2019 n'a toujours pas été atteint à ce jour, trois ans plus tard.



Nombre d'OCF-membres de la FQOCF par région administrative

2.4 La FQOCF : engagée auprès des familles depuis 1961

Notre mission

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a pour mission de regrouper et de soutenir les organismes communautaires Famille, tout en contribuant à assurer la place essentielle de la famille dans la société québécoise.

Notre vision

Que les parents de toutes les municipalités du Québec puissent trouver du soutien et un accompagnement humain et personnalisé dans les OCF, et ce, pour toutes les étapes de leur vie familiale.

Nos deux priorités d'action

Axe 1 : Soutenir le développement communautaire et la mobilisation de ses membres

La FQOCF regroupe plus de 250 organismes communautaires Famille (OCF) enracinés dans les 17 régions du Québec. Elle les soutient dans le développement de leur approche d'accompagnement globale et préventive auprès des parents et des familles, s'appuyant sur les fondements de l'action communautaire autonome Famille (ACAF).

La FQOCF met en valeur la proximité des OCF et leur impact dans la vie des familles, et dans le renforcement du tissu social au sein de leur communauté. Par son leadership rassembleur, elle mobilise ses membres dans le développement de leur plein potentiel comme acteurs de transformation sociale et porte leur voix auprès des instances gouvernementales, des décideurs et des partenaires. Elle contribue également à leur rayonnement sur la sphère publique.

Axe 2 : Agir nationalement pour les parents et les familles dans une visée de justice sociale

Alimentée par l'expérience de ses membres et par leur rôle d'observateur privilégié des familles, la FQOCF agit nationalement en interpellant les décideurs publics et les médias sur des enjeux que vivent les familles.

La Fédération mène ainsi des actions de représentation et de sensibilisation auprès des gouvernements et partenaires afin de promouvoir et faire entendre les besoins et les aspirations des mères, des pères et de toutes les personnes exerçant des responsabilités parentales, dans une optique d'inclusion, de solidarité et d'amélioration de leurs conditions de vie.

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille et ses membres sont donc de véritables alliés des parents qui agissent ensemble, et toujours en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec, pour le mieux-être des familles aux quatre coins du Québec.

3

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES OCF

3.1 Une situation plus précaire que jamais

Le premier constat qui se dégage de cette vaste enquête réalisée auprès de tous les OCF membres de la FQOCF est sans équivoque : leur situation financière met directement en péril la survie d'une majorité d'organismes à moyen terme.

En effet, plus des trois quarts (76,2 %) des répondants ont affirmé que leur OCF était à risque de devoir cesser ses activités d'ici 5 ans si la situation ne s'améliore pas sur le plan financier. Pour plus du tiers des OCF consultés (34,4 %) ont estimé que ce risque était « élevé » ou « très élevé ».

Proportion (%) d'OCF affirmant qu'il y a un certain risque (modéré à très élevé) que leur organisme ferme ses portes d'ici 5 ans	76,2%
Proportion (%) d'OCF affirmant qu'il y a un risque élevé ou très élevé que leur organisme ferme ses portes d'ici 5 ans	34,4%

Un constat des plus alarmants lorsqu'on sait, après deux ans de pandémie, à quel point les OCF ont joué un rôle essentiel pour des milliers de familles partout au Québec. Il y a donc urgence d'agir si le Québec ne veut pas se retrouver face à un mur d'ici 5 ans.

3.2 Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus

L'inflation galopante a une incidence directe sur le coût de la vie de nombreuses familles partout dans la province, mais elle a aussi des impacts sur les coûts d'opération des organismes communautaires du Québec. Ainsi, l'enquête nationale réalisée à l'automne 2022 révèle que les dépenses des OCF ont crû de 18,54 % au cours des deux dernières années, une tendance qui s'est particulièrement accentuée dans la dernière année financière.

La hausse générale des coûts d'opération due à l'inflation, par exemple pour l'achat de matériel ou de nourriture, couplée à la hausse des loyers et l'explosion des salaires, ont mis une pression considérablement à la hausse sur les dépenses du milieu communautaire Famille, sans compter la demande en services de soutien et d'accompagnement qui continue d'augmenter année après année (voir la section suivante à ce sujet).

Variation (%) des dépenses entre 2019-2020 et 2021-2022

2019-2020 à 2020-2021	7,24 %
2020-2021 à 2021-2022	10,54 %
2019-2020 à 2021-2022 (2 ans)	18,54 %

Or, malgré la bonification du financement annuel à la mission décidée par le gouvernement du Québec depuis 2019-2020, la hausse des revenus n'a pas suffi à combler l'augmentation des dépenses. En effet, la grande consultation réalisée par la FQOCF révèle que les revenus ont augmenté de seulement 17,29 % sur deux ans par rapport à l'année 2019-2020. Il subsiste donc un écart de 1,25 % que la hausse des revenus n'est pas parvenue à combler.

Variation (%) des revenus entre 2019-2020 et 2021-2022

2019-2020 à 2020-2021	14,16 %
2020-2021 à 2021-2022	2,74 %
2019-2020 à 2021-2022 (2 ans)	17,29 %

Sachant que les revenus d'avant 2019-2020 ne suffisaient pas déjà à répondre à la demande et aux besoins des familles dans les communautés québécoises, **il est désormais évident qu'en l'absence de bonification et d'indexation du financement à la mission des OCF, l'écart entre les revenus et les dépenses continue sans cesse de se creuser, sans compter l'augmentation des besoins depuis deux ans (voir les sections suivantes)**, fragilisant ainsi encore plus les organismes qui viennent en aide aux plus vulnérables de notre société.

3.3 Des besoins toujours en hausse

Si les revenus d'avant 2019-2020 ne suffisaient déjà pas à répondre adéquatement aux besoins de 2019, c'est sans compter l'augmentation soudaine des besoins avec la pandémie de COVID-19. La crise inflationniste n'a fait qu'aggraver le problème.

Les données de l'enquête nationale mettent bien en évidence cette réalité : plus de quatre répondants sur cinq (83,58 %) ont constaté une augmentation de la demande pour des services de soutien et d'accompagnement dans les deux dernières années. De ce nombre, plus des trois quarts des OCF consultés ont déclaré que cette augmentation était de plus de 20 % par rapport à l'année 2019-2020.

Variation (%) de la demande pour des services d'accompagnement entre 2019-2020 et 2021-2022 (2 ans)

	Pourcentage
Diminution	13,43 %
Stable	2,99 %
Augmentation	83,58 %

Forcément, plus de demande signifie une pression à la hausse sur les dépenses de chaque organisme; alors que plus de familles fréquentent l'organisme, celui-ci doit acquérir plus de matériel et de nourriture, en plus d'embaucher plus de personnel supplémentaire pour prendre en charge les nouvelles familles qui n'étaient jusque-là pas desservies par l'OCF. Ces nouveaux besoins s'ajoutent ainsi à ceux qui avaient été évalués lors de la précédente enquête réalisée en 2019 et qui ont servi de base aux recommandations de la Commission Laurent.

D'ailleurs, en matière d'embauche de nouveau personnel, les OCF estiment en moyenne à trois le nombre d'employés supplémentaires, à temps plein ou temps partiel, nécessaire afin de répondre adéquatement aux besoins actuels des familles de leur communauté.

3.4 La main-d'œuvre : un fardeau toujours plus lourd à supporter

Comme pour tous les secteurs de l'économie et de la société québécoise, la pénurie de main-d'œuvre affecte aussi directement le milieu communautaire Famille. **La hausse des salaires dans plusieurs secteurs de l'économie ajoute une pression supplémentaire sur les finances des OCF qui peinent à demeurer compétitifs sur le marché de l'emploi et ce, alors que l'enquête nationale de l'automne 2022 révèle que, pour près de 9 OCF sur 10, la masse salariale accaparait déjà plus de 50% de leur budget annuel, soit une moyenne de 63,3% de leurs dépenses totales dans la dernière année.**

Au-delà de l'absence de travailleurs qualifiés sur le marché de l'emploi, d'autres facteurs sont aussi venus aggraver la situation spécifiquement pour les OCF. Parmi ceux-ci, mentionnons l'ouverture de milliers de nouvelles places en CPE, la révision des critères d'embauche pour les nouvelles éducatrices en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), ainsi que la bonification des salaires dans les secteurs public et parapublic.

Résultat : le milieu communautaire Famille se vide littéralement de son capital humain à l'heure actuelle. En effet, les données récoltées cet automne démontrent que, sur deux ans, le taux de roulement des employés en OCF s'est élevé à pas moins de 50 %. Ainsi, alors que la moyenne est de huit employés par OCF au Québec, il appert que chaque OCF a perdu quatre travailleurs en moyenne depuis 2019-2020. Du personnel essentiel qu'il est hautement difficile de remplacer en raison de la hausse considérable des salaires dans d'autres secteurs qui rendent le milieu communautaire, déjà peu compétitif à ce niveau, encore moins attrayant pour les travailleurs et travailleuses de la province.

Ainsi, plus du tiers (36,15 %) des employés démissionnaires ont quitté pour le secteur public et parapublic depuis 2019-2020. Les salaires et les avantages sociaux offerts en OCF sont de très loin les deux raisons les plus souvent invoquées par les employés pour justifier leur départ.

Raisons les plus souvent invoquées par les employées pour justifier leur démission

	Souvent ou très souvent (%)
Salaires	75,57 %
Avantages sociaux	54,14 %
Surcharge/enjeux psychologiques	23,88 %

Si la FQOCF salue les décisions du gouvernement du Québec en ce qui a trait au développement du réseau des CPE, une orientation qui bénéficiera à des milliers de parents d'ici, il n'en demeure pas moins qu'il faut reconnaître que ces décisions ont des impacts directs sur le réseau des OCF et que ceci accroît les inégalités salariales entre les employé.e.s d'organismes communautaires en comparaison avec ceux et celles du réseau public et parapublic. Des inégalités qu'il faudra impérativement réduire à court terme si l'on ne souhaite pas se retrouver à « déshabiller Pierre pour habiller Paul », comme le veut l'expression populaire.

4

RECOMMANDATIONS DE LA FQOCF ET DES OCF

4.1 Financement à la mission : un « grand rattrapage » à compléter

Le 18 décembre 2019, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), présidée par Régine Laurent, présentait ses cinq premières recommandATIONS au gouvernement du Québec. Parmi celles-ci, la Commission recommandait de rehausser le financement à la mission accordé à tous les OCF du Québec, à hauteur de 200 000 \$ par année par organisme.

Le sous-financement historique et chronique des OCF constitue un défi majeur depuis plusieurs années. La recommandation ainsi formulée par la Commission Laurent, il y a maintenant trois ans, démontre l'importance d'investir dans le soutien aux parents. Reconnus comme les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants, les parents sont ceux qui les accompagneront tout au long de leur vie. Les commissaires ont reconnu la légitimité et la pertinence du milieu communautaire famille en affirmant qu'en investissant dans les OCF, dans la prévention et l'intervention de proximité auprès des parents et des enfants, le Québec pourrait atténuer plusieurs situations de crise en amont et, subséquemment, diminuer le recours aux services de la DPJ. Or, pour y arriver, un financement à la hauteur des services offerts doit leur être octroyé afin d'assurer que toutes les familles souhaitant ce soutien puissent y accéder.

Sous le leadership du ministre Mathieu Lacombe, le gouvernement du Québec et le ministère de la Famille ont amorcé depuis 2020 un rattrapage historique en ce qui a trait au financement annuel minimal pour chacun des 280 OCF du Québec. La bonification annoncée dans le dernier budget, en mars 2022, fut certes un pas supplémentaire dans la bonne direction. Or, même si des augmentations sont prévues pour les cinq prochaines années, le gouvernement reste encore loin de la cible fixée en 2019 par la FQOCF, des OCF et la Commission Laurent. Sans compter que le montant de 200 000 \$ aurait dû, selon la CSDEPJ, être accordé dès l'année 2019 afin de combler les besoins déjà criants il y a trois ans. Le Québec accuse donc un retard considérable à cet égard.

Plus que jamais, les enfants et les parents du Québec ont besoin que les mesures proposées dans le rapport de la Commission Laurent soient réalisées dans leur totalité, tel que s'y était engagé le gouvernement du Québec et ce, dès cette année, sans plus tarder.

Or, à la lumière des conclusions de l'enquête nationale réalisée cet automne, et considérant l'évolution de la situation depuis 2019, il apparaît aujourd'hui évident que ce montant annuel de 200 000 \$ ne suffit plus à répondre aux besoins de l'ensemble des familles québécoises en 2022. Comme l'a démontré le coup de sonde réalisé auprès des OCF, chaque organisme aurait en moyenne besoin de trois employés supplémentaires, ne serait-ce que pour suffire à répondre à la demande actuelle pour des services d'accompagnement et de soutien.

En prenant en compte que le salaire moyen d'un employé en OCF est d'environ 27 000 \$ par année (temps partiel et temps plein confondus) selon les données récoltées dans le cadre de l'enquête nationale 2022, la FQOCF estime tout à fait raisonnable de revoir à la hausse le financement des OCF à un total de 280 000 \$ par année et par organisme d'ici un horizon de 5 ans. Ce montant répondrait non seulement aux recommandations et aux besoins de 2019, mais il permettrait également dès aujourd'hui l'embauche ou la rétention de personnel qualifié en OCF.

Il en va de la pérennité et de la capacité d'agir des OCF partout au Québec et, surtout, de renforcer le soutien offert aux pères, aux mères et aux enfants.

RECOMMANDATION #1

Rehausser, dès l'année 2023-2024, le financement à la mission des OCF à un montant annuel de 200 000 \$ par organisme, conformément aux recommandations de la FQOCF et de la Commission Laurent formulées en 2019.

RECOMMANDATION #2

Prévoir une bonification annuelle de ce montant de base correspondant à 20 000 \$ de plus par OCF, afin de parvenir à une enveloppe totale de 280 000 \$ par année au terme de l'année financière 2027-2028.

Parmi les autres solutions complémentaires au rehaussement du financement à la mission des OCF, le financement d'une vaste campagne nationale de promotion et de valorisation des emplois dans le milieu communautaire, étalée sur un an et dont la FQOCF pourrait être le maître d'œuvre, serait également à considérer.

4.2 L'indexation : pour assurer la pérennité des investissements gouvernementaux

L'inflation galopante, couplée à la hausse drastique des salaires dans l'ensemble du marché du travail au Québec, met actuellement une pression énorme sur la capacité financière des OCF et la rétention du personnel. Comme tout coûte plus cher – matériel, nourriture, produits d'entretien ménager, jouets, outils éducatifs, etc. – cela engendre du même souffle une augmentation du coût des opérations des organismes communautaires. Cette situation fait craindre, à plus long terme, une perte de l'impact que les investissements gouvernementaux si le financement à la mission accordé aux OCF ne suit pas l'inflation annuelle, et en particulier si celle-ci continue d'augmenter en 2023, tel que l'anticipent la plupart des experts.

Ainsi, afin de s'assurer que les retombées positives des investissements publics perdurent dans le temps, la FQOCF et ses membres demandent au gouvernement du Québec de prévoir des crédits additionnels de manière à assurer l'indexation annuelle des montants consacrés aux OCF ainsi qu'aux regroupements régionaux et nationaux, au même titre que ceux investis dans le secteur de la Santé et des Services sociaux (ex : PSOC) et ce, dès l'année 2023-2024.

L'indexation des enveloppes budgétaires est une condition *sine qua non* au recrutement et à la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans le contexte de pénurie actuelle. Elle est également essentielle au réseau des OCF pour qu'ils puissent développer de nouveaux services adaptés à la transformation rapide que vit la société québécoise. Nous recommandons ainsi de prévoir des crédits additionnels pour au moins les cinq prochaines années, soit une indexation annuelle correspondant approximativement de 2 à 3 % du Programme de financement des OCF du ministère de la Famille. À titre comparatif, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux a été rehaussé de 2,9 % en 2022-2023.

Pour avoir une idée plus concrète de l'effet qu'une telle mesure pourrait avoir, nous avons calculé, à l'aide d'un outil développé par la Banque du Canada⁶, combien vaudrait, au bout de 10 ans, un financement à la mission de 200 000 \$ par année indexé selon l'inflation annuelle. Si ce financement avait été accordé en 2012, il équivaudrait aujourd'hui à plus de 250 000 \$ après indexation.

⁶<https://www.banqueducanada.ca/taux/reenseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

Selon ce scénario fictif, les OCF du Québec auraient donc un manque à gagner de 50 000 \$ au bout de 10 ans si leur financement n'avait pas été indexé. Il s'agit là d'une perte considérable en une seule décennie qui affecterait considérablement leur capacité financière. Une telle situation aurait sans contredit des impacts sur la capacité des OCF à maintenir le même niveau de service et d'assurer la rétention de leur personnel à long terme.

Pour le gouvernement du Québec, l'indexation du financement à la mission des OCF selon l'inflation annuelle permettra donc de maintenir la valeur de ce financement dans le temps, et ce, au bénéfice des familles québécoises. Une telle décision permettrait également de ramener une certaine équité entre les acteurs du milieu communautaire, car certains programmes du gouvernement du Québec prévoient déjà une indexation annuelle, alors que ce n'est pas le cas pour celui-ci. Un déséquilibre qui mériterait assurément d'être corrigé dans les plus brefs délais.

Grâce à leur agilité et leur compétence, les OCF ont été bien souvent le seul filet social pour la population durant la pandémie. En plus de naviguer dans la complexité des mesures sanitaires et la réorganisation constante de leur fonctionnement, ils ont fait face à une augmentation du nombre et de l'intensité des besoins. Pour maintenir leur pouvoir d'agir par, pour et avec leurs communautés, les OCF ont indéniablement besoin de voir leur financement à la mission être rehaussé et indexé sur une base annuelle.

RECOMMANDATION #3

Prévoir, dès l'année 2023-2024, des crédits additionnels afin d'assurer l'indexation du financement à la mission des OCF, à l'image de ce qui est déjà fait pour d'autres programmes gouvernementaux tels que le PSOC.

En somme, les recommandations présentées aujourd'hui par la FQOCF appuyées par 98% des membres de notre Fédération dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 12 décembre 2022, se résumeraient comme suit, sur un horizon de cinq ans :

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Financement à la mission (par OCF, par année)	200 000 \$	220 000 \$	240 000 \$	260 000 \$	280 000 \$
	+ indexation	+ indexation	+ indexation	+ indexation	+ indexation

Il est à noter que ces nouvelles sommes serviraient principalement à combler le manque actuel à gagner en termes de main-d'œuvre, soit par l'embauche de nouvelles ressources nécessaires, soit par l'amélioration des conditions salariales et des avantages sociaux offerts au personnel œuvrant en OCF. Pensons entre autres à l'embauche d'employés à temps plein plutôt qu'à temps partiel, de même qu'à l'amélioration de la compétitivité des OCF sur le marché de l'emploi alors que les salaires sont en forte hausse dans l'ensemble des secteurs de notre économie, dans une optique de rétention des employés actuels et d'attraction de nouveaux travailleurs qualifiés vers le milieu communautaire Famille. Il s'agit d'un enjeu prioritaire à régler aux yeux des OCF et de la FQOCF; la pérennité à long terme de nos organismes locaux et des services essentiels qu'ils offrent aux mères, aux pères et aux enfants de leurs communautés, en dépend directement.

4.3 Financement de la FQOCF

Finalement, une autre recommandation que la FQOCF a présentée en 2019 reste toujours à compléter, soit le rehaussement de son financement annuel afin de lui permettre de toujours mieux accompagner les OCF dans l'accomplissement de leur mission auprès des familles de chez nous.

Rappelons que la Fédération agit à plusieurs niveaux sur l'ensemble du territoire québécois :

- 1. En soutenant le développement communautaire et la mobilisation de ses membres;**
- 2. En agissant nationalement pour les parents et les familles dans une visée de justice sociale.**

De plus, la FQOCF remplit un rôle d'expert-conseil auprès des décideurs publics municipaux, provinciaux et fédéraux dans tous les dossiers touchant de près ou de loin les familles du Québec. Cette expertise, riche de plus de six décennies d'expérience de travail sur le terrain, est régulièrement sollicitée par les élus, le personnel politique et les fonctionnaires de divers ministères du gouvernement du Québec afin de les conseiller et de les orienter dans le but d'assurer que leurs décisions soient le mieux adapté que possible aux besoins du milieu communautaire et des familles québécoises. Elle agit ainsi telle une véritable courroie de transmission entre le terrain et les instances publiques, apportant régulièrement des informations et des éclairages essentiels à une meilleure compréhension des besoins et, incidemment, à l'élaboration de politiques publiques plus efficaces et mieux adaptées à la réalité du terrain.

À ce titre, grâce à la force et l'étendue de son réseau national, notre Fédération est un allié incontournable pour le ministère de la Famille et le gouvernement du Québec dans son ensemble, avec lequel nous œuvrons en étroite collaboration sur une base quotidienne. Il est donc primordial d'assurer à la FQOCF un financement qui soit à la hauteur de l'importante mission qu'elle accomplit depuis 1961 et afin qu'elle puisse continuer à être un partenaire de premier plan pour le gouvernement du Québec pour les années à venir.

RECOMMANDATION #4

Prévoir, dès l'année 2023-2024, des crédits additionnels afin d'assurer un rehaussement du financement à la mission de la FQOCF à la hauteur de 750 000 \$ par année, tel que recommandé en 2019. Cette somme devrait, au même titre que le financement à la mission des OCF, être indexée en fonction de l'inflation annuelle.

Cette bonification permettrait à la FQOCF de consolider son financement et d'assurer sa pérennité à long terme alors que l'un de ses plus importants bailleurs de fonds, la Fondation Lucie et André Chagnon, prévoit réduire substantiellement le financement accordé à la Fédération et ce, dès l'année 2024.

Mentionnons par ailleurs que la bonification du financement des 13 regroupements régionaux du Québec, qui faisait également partie des recommandations de 2019, reste également à compléter. Un processus visant à chiffrer de manière plus précise les besoins de ces regroupements sera entrepris au cours de la prochaine année en vue du budget 2024-2025.



PROJET D'OFFRE DE SERVICES ET DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES DU QUÉBEC

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

famille

- ▶ Lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges entre parents;
- ▶ Organismes de proximité présents dans toutes les régions du Québec;
- ▶ Services accessibles et ressources répondant aux besoins des familles.

SOUTIEN AUX RÔLES

parentaux

- ▶ Renforcement des liens parents-enfant et épanouissement des familles;
- ▶ Valorisation du parent, premier éducateur de son enfant;
- ▶ Développement global des enfants : 0-2 ans, 3-5 ans, 6-12 ans, etc.;
- ▶ Acquisition d'apprentissages et d'habiletés;
- ▶ Création de réseaux d'entraide entre les familles de la communauté;
- ▶ Promotion de la santé préventive et des saines habitudes de vie;
- ▶ Préparation à l'entrée scolaire et soutien à la réussite éducative tout au long du parcours scolaire, etc.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES PARENTS ET DES

enfants

Personnes rejointes

- ▶ **Mères, pères et enfants;**
- ▶ Continuum d'accompagnement des familles (0 - 99 ans) tout au long de leur parcours et pour toutes les étapes de vie : **périnatalité, petite enfance, âge scolaire, adolescence et intergénérationnel;**
- ▶ **Divers types de familles** : nouveaux parents, familles issues de l'immigration récente ou allophones, familles vivant des réalités particulières (monoparentalité, familles nombreuses, isolement géographique, etc.), qui se sentent exclues du monde de l'écrit, disposant de ressources ou d'un réseau social limités, etc.



LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE DANS LES 17 RÉGIONS DU QUÉBEC

CONTINUUM D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Ateliers et activités pour les mères, les pères et les enfants

- ▶ Coparentalité et vie de couple, accompagnement à la naissance et soutien à l'allaitement, expérimentation de diverses approches éducatives;
- ▶ Enrichissement des littératies familiales, éveil à la lecture et l'écriture;
- ▶ Psychomotricité et stimulation, développement de l'autonomie, socialisation, etc.

Soutien et accompagnement des mères, des pères et des enfants

- ▶ Recherche de solutions aux réalités et enjeux vécus par les familles, CFTÉ;
- ▶ Groupes de parents, échanges informels et rencontres individuelles;
- ▶ Cuisines collectives, groupes d'achats, friperies;
- ▶ Accompagnement des apprentissages scolaires et services d'aide aux devoirs, etc.

Halte-garderie et répit parental

Référencement et liens avec les organisations et les partenaires locaux

- ▶ CSSS, Nourri-Source, Ligne Parents, OLO, banques alimentaires, etc.

Activités et sorties familiales

- ▶ Festives, éducatives, culturelles;
- ▶ Intergénérationnelles, etc.

Intégration des familles à la communauté

- ▶ Francisation : comptines, fables, récits du quotidien, expression orale;
- ▶ Moments de partage entre familles, etc.

Participation citoyenne et engagement démocratique

- ▶ Soutien à l'implication dans divers comités et instances communautaires, scolaires, consultatives, politiques, représentatives, etc.

PARTENARIATS, CONCERTATION ET DIFFUSION DES EXPERTISES

Initiatives en partenariat dans les communautés

- ▶ Actions conjointes visant à offrir aux parents des services complémentaires et des activités liées au développement et au bien-être de leurs enfants : CISSS, CIUSS, organisations communautaires, scolaires, municipalités, etc.
- ▶ Leadership reconnu pour mener des actions directes avec les familles.

Participation à des concertations locales, régionales et nationales

- ▶ Porter les voix collectives des familles et de la communauté;
- ▶ Travaux concertés, établissement d'orientations et de priorités locales et régionales, développement et évaluation de plans d'action intersectoriels;
- ▶ Liaison avec les organisations et les partenaires.

Formations, conférences et diffusion des connaissances

- ▶ Diffusion des expertises des OCF en soutien au rôle parental, de leur approche transversale et des connaissances des besoins des familles;
- ▶ Encadrement de stagiaires de cégep et d'universités, etc.
- ▶ Participation à des projets de recherche, évaluations de programmes, échanges internationaux sur les pratiques des OCF, congrès, colloques ou activités de formation destinés à des intervenants, administrateurs ou bénévoles, etc.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL
DES PARENTS ET DES ENFANTS

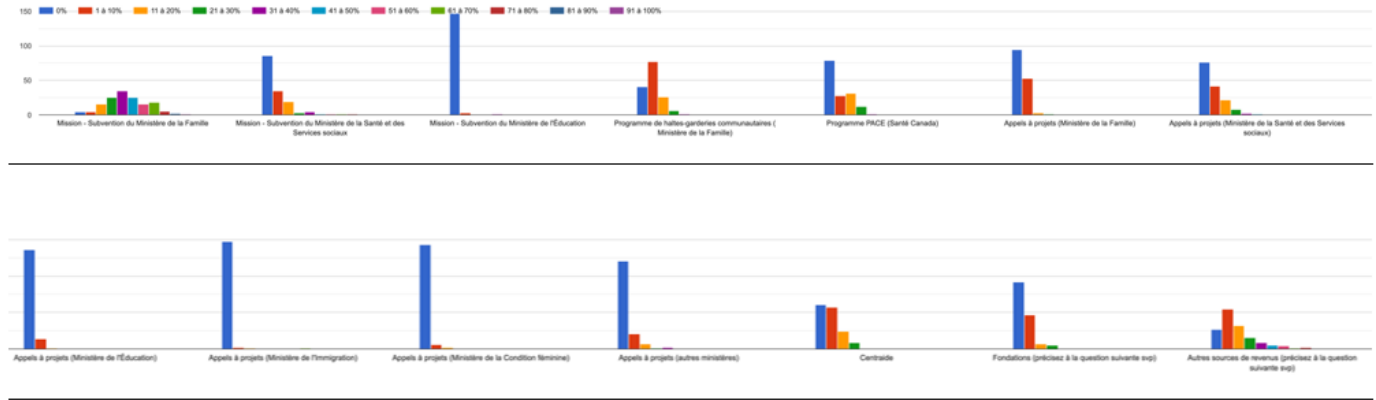
PARTAGER LES EXPERTISES ET LES CONNAISSANCES DES OCF SUR
LES RÉALITÉS ET LES ENJEUX DES FAMILLES QUÉBÉCOISES



ANNEXE B - Autres données et graphiques pertinents tirés de l'Enquête nationale 2022 sur la situation financière des OCF

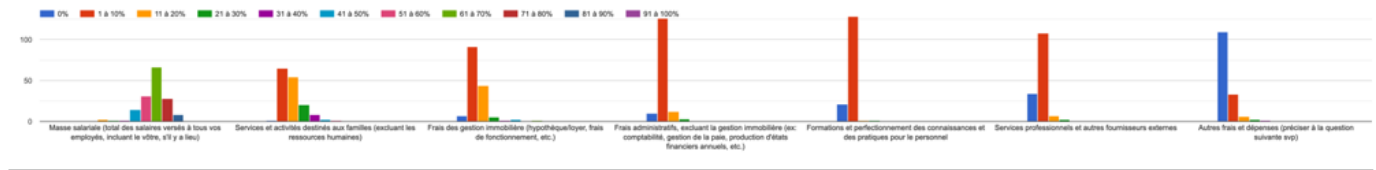
Sources de revenus des OCF

Quelles sont les sources de revenus actuelles de votre OCF ainsi que leur proportion, en pourcentage, de vos revenus totaux pour l'année 2021-2022? (N.B.: Le total de chaque poste budgétaire devrait parvenir à 100%)



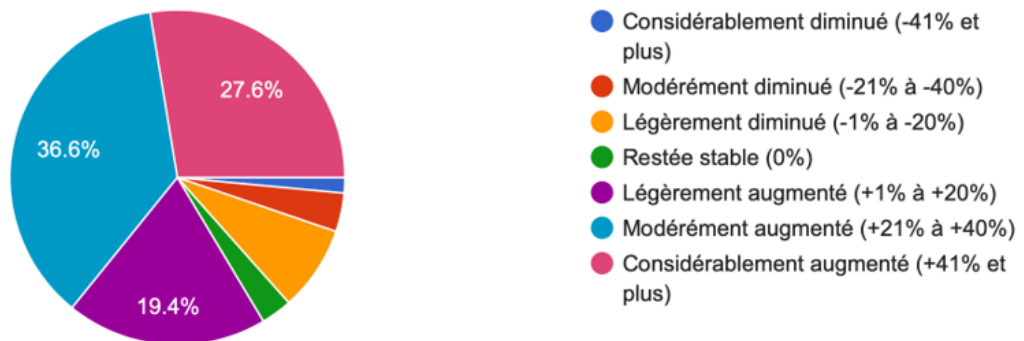
Sources de dépenses des OCF

Veuillez détailler la proportion, en pourcentage, des dépenses actuelles, pour l'année 2021-2022, de votre OCF en fonction de chacun des postes budgétaires suivants. (N.B.: Le total de chaque poste budgétaire devrait parvenir à 100%)



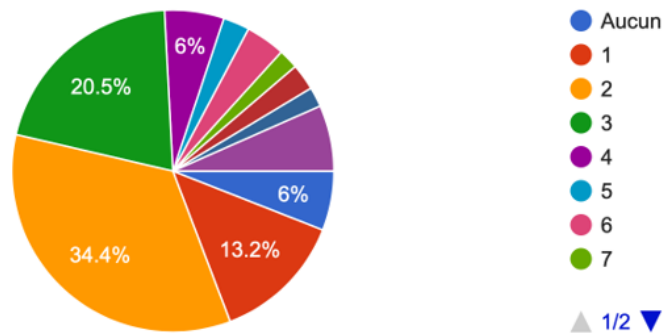
Hausse de la demande et des besoins des familles et des OCF

En comparant l'année 2019-2020 (pré-pandémie) et l'année 2021-2022, diriez-vous que la demande en matière de services d'accompagnement et de s...mmunauté a, au cours des deux dernières années: 134 réponses



À combien estimez-vous raisonnablement le nombre d'employé(e)s supplémentaires nécessaire pour permettre à votre OCF de répondre adéquate...de soutien des familles dans votre communauté?

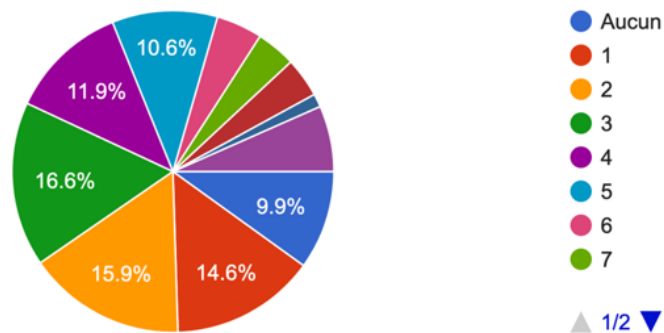
151 responses



Enjeux de main-d'œuvre

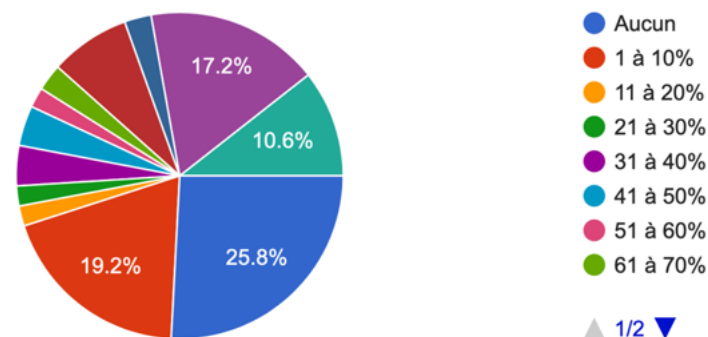
Au cours des deux dernières années, à combien s'est élevé le nombre de départs parmi le personnel de votre OCF?

151 responses

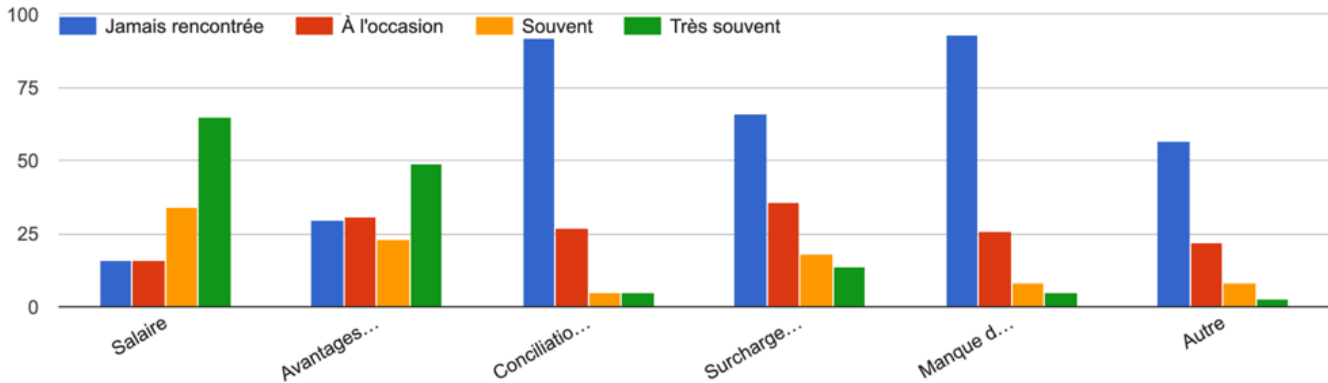


Parmi ces départs, quelle proportion de vos employés ont quitté vers le secteur public ou parapublic (ex: CPE ou SGEE, système de santé, réseau scolaire, etc.)

151 responses



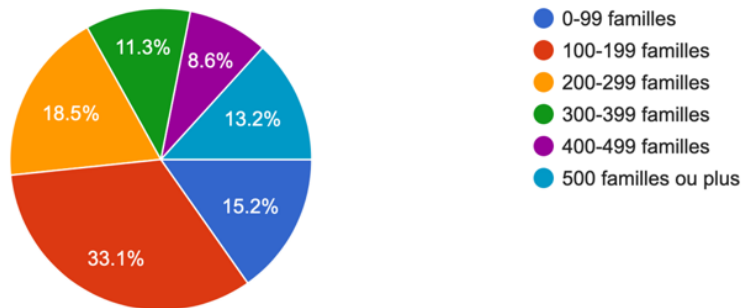
Parmi les raisons invoquées par vos anciens employés pour justifier ces départs, lesquelles avez-vous rencontrées et à quelle fréquence? (Cochez toutes les cases pouvant s'appliquer)



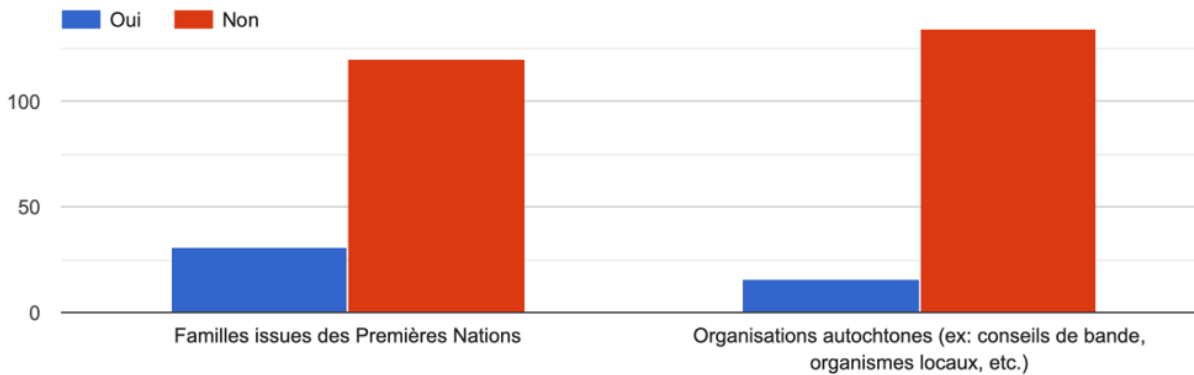
Données complémentaires

En moyenne, combien de familles de votre communauté votre OCF accompagne-t-il annuellement?

151 réponses



Votre OCF travaille-t-il en partenariat avec des organisations autochtones ou dessert-il des familles issues des Premières Nations?





Fédération québécoise des organismes
communautaires Famille

222, avenue Victoria, Saint-Lambert (Québec) J4P 2H6
450 466 2538 | 1 866 982 9990 | accueil@fqocf.org